

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 12 décembre 2022 à 18 h 30

PRESIDENCE DE Eric DELHAYE, Maire de LAON.

PRESENTS ou REPRESENTES Mesdames & Messieurs

S.LETOT-DURANDE - S.DUPONT - Y.BUFFET - C.MATHIEU - F.JOLY - S.ETIENNE-CHARLES - P.MOZIN - G.BLANCHARD-DOUCHAIN - D.VALISSANT(pouvoir à S.LETOT-DURANDE) - D.VALLIERE - D.PIERRE - A-M.SAÜVEZ - F.POIDEVIN - A.DELEBARRE-TESSÉDRE - M-M.PASCUAL - J-M.QUERE - H.LAHYANI - E.GOULLIEUX(pouvoir à S.DUPONT) - A.LEFEVRE - A.LEMARCIS(pouvoir à F.POIDEVIN) - C.CHATELAIN - M.BEAUFRERE(pouvoir à C.CHATELAIN) - B.LEBEL - M-P.FOURDRAIN FAY(pouvoir à C.MATHIEU) - P.CERVI(pouvoir à S.ETIENNE-CHARLES) - B.LAGNEAU(pouvoir à M-M.PASCUAL) - C.GUILLAUME - N.GIRARD - F.KARIMET - C.MEULLEMIESTRE - Y.RUDER - N.DUSSART - N.DRAGON

ABSENT EXCUSE Aucun

SECRETAIRE DE SEANCE Hubert DAUCHEZ

RAPPORTEUR Claudia MATHIEU

- 13 -

**Ecoles du 1^{er} degré : accompagnement des projets
Année scolaire 2022/2023**

date de convocation
au conseil municipal Lundi 5 décembre 2022

Mes chers collègues,

Pour cette année scolaire 2022/2023, de nombreux projets des écoles ont retenu l'attention du comité de pilotage chargé de les instruire.

Nous avons décidé de soutenir lors du conseil municipal du 26 septembre dernier le projet « épopée musicale » de l'école primaire Champfleury, les projets de classe de découverte à Sorbais et le projet artistique de travail plastique autour des arbres de l'école primaire Gilbert Lobjois.

J'en propose ce jour de soutenir d'autres projets parvenus au service éducation-jeunesse dans le courant du mois d'octobre, ainsi que les projets des écoles situées en quartier politique de la ville pour lesquelles une participation de la Cité éducative a été actée.

Il vous est ainsi proposé à ce jour de soutenir les projets de :

- L'équipe pédagogique de l'école Bois de Breuil élémentaire qui souhaite faire bénéficier deux classes de CE1 au projet « tous dehors » sur la thématique de « faire classe en pleine nature », permettre à quatre classes de CP et CE1 de s'approprier et mettre en valeur le préau en réalisant du « Pixel Art », de créer un tableau en aquarelle et une photo artistique avec une classe de CE2, et de mener une classe de découverte environnement pour deux classes de CE1 à Merlieux,
- L'équipe pédagogique de l'école La Fontaine élémentaire qui souhaite mener une classe de mer à Larmor pour deux classes de CP/CE1,
- L'équipe pédagogique de l'école Saint-Exupéry élémentaire qui souhaite mener une classe de découverte pour deux classes de CE1 à la montagne à La Jumenterie, accueillir un conteur et organiser un spectacle théâtral pour l'ensemble des classes du CP au CM2,
- L'équipe pédagogique de l'école maternelle Louise Macault qui souhaite réaliser une fresque murale en faisant participer l'ensemble des classes,
- L'équipe pédagogique de l'école Louise Macault élémentaire qui souhaite mener une classe découverte à Larmor pour 6 classes,
- L'équipe pédagogique de l'école maternelle Saint-Exupéry qui souhaite faire un travail collectif de toutes les classes autour d'un jardin sensoriel.
- L'équipe pédagogique de l'école primaire Delaunay/Kergomard qui souhaite organiser une classe de découverte au C.P.I.E de Merlieux pour deux classes de CP/CE1,
- L'équipe pédagogique de l'école maternelle La Fontaine qui souhaite travailler sur un projet « conte moi la Fontaine » avec notamment pour objectif la réalisation d'une fresque murale,

AUSSI, MES CHERS COLLEGUES, LA COMMISSION DES FINANCES ET EDUCATION JEUNESSE AYANT ETE ENTENDUES ET APRES EN AVOIR DELIBERE, JE VOUS DEMANDE DE BIEN VOULOIR :

1. **ACCEPTER** de participer au financement des projets des écoles, au titre de l'année 2022/2023 tel que proposé pour un montant total de 48 829€,
2. **ACTER** le principe du versement à chaque coopérative scolaire d'une somme globale incluant des crédits municipaux ainsi que des crédits reçus de la Cité éducative (dont les crédits de dépenses inscrits au budget de la direction des solidarités auront fait l'objet au préalable d'un virement de crédit sur le budget du service éducation-jeunesse), sachant que le versement initial se fera entre 30 et 70% du montant global de la subvention octroyée et que le solde, de 70 à 30% sera versé sur production d'un bilan de l'action.
3. **AUTORISER** le versement des sommes à l'attention de la coopérative scolaire de chaque école concernée permettant d'accompagner le financement des projets comme suit :
 - à la coopérative scolaire de l'école élémentaire Bois de Breuil la somme totale de 9720 € :

- 300€ pour le projet « tous dehors »
- 2400€ pour le projet « du street art laonnois eu pixel art Breuillois » (dont 800€ de crédit de la Cité éducative)
- 300€ pour la création d'un tableau en aquarelle et une photo artistique,
- 6720€ pour le projet de classe de découverte à Merlieux (dont 5040€ de crédit de la Cité éducative)




- à la coopérative scolaire de l'école élémentaire la Fontaine la somme de 6240€ pour le projet de classe de mer à Larmor (dont 4680€ de crédit de la Cité éducative)
- à la coopérative scolaire de l'école élémentaire Sy Exupéry la somme totale de 4730€
 - 4260€ pour la classe découverte à la Jumenterie (dont 3260€ de la Cité éducative)
 - 470€ pour le projet autour du conte et du théâtre
- A la coopérative scolaire de l'école maternelle Louise Macault la somme de 3 000€ pour le projet de fresque (dont 1500€ de la Cité éducative)
- A la coopérative scolaire de l'école élémentaire Louise Macault la somme de 12000€ pour le projet de deux classes de découverte à Larmor (dont 9000€ de la Cité éducative)
- A la coopérative scolaire de l'école maternelle St Exupéry la somme de 4780€ pour le projet de jardin sensoriel (dont 2560€ de la Cité éducative)
- A la coopérative de l'école primaire Delaunay-Kergomard la somme de 1000€ pour la classe de découverte au CPIE de Merlieux
- A la coopérative scolaire de l'école primaire Gilbert Lobjois la somme globale de 2950€ :
 - 950€ pour la classe de découverte à Sorbais
 - 2000€ pour le projet artistique
- A la coopérative scolaire de l'école primaire Champfleury la somme de 2609€ pour le projet « épopée musicale »
- A la coopérative scolaire de l'école maternelle La Fontaine la somme globale de 1800€

3. DIRE QUE les crédits correspondants à l'ensemble des projets seront inscrits au BP 2023 et que cette enveloppe globale pourra faire l'objet d'une répartition différente en fonction des orientations pédagogiques des écoles.

*

**LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ADOPTE A L'UNANIMITE
LES CONCLUSIONS DU PRESENT RAPPORT**

POUR EXTRAIT CONFORME

<p>LE 16 DEC. 2022</p> <p>LE PRESIDENT DE SEANCE,</p> <p>Eric DELHAYE</p>  	<p>LE 16 DEC. 2022</p> <p>LE SECRETAIRE DE SEANCE,</p> <p>Hubert DAUCHEZ</p> 
--	--